

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 20 FEVRIER 2016

Adopté par le Comité Directeur du 18 mars 2016

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (10) : Bernard MORTELLIER - Secrétaire général, Mathieu LEMERCIER - Trésorier, Madeleine DIEUDONNE - Secrétaire-générale adjointe, Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTE (départ à 17h15), Dominique ETIENNE, Laurent LAINE, Daniel POEDRAS (départ à 16h15), Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH (à partir de 11h)

Membres excusés (7) : Michel EDIAR - Président (pouvoir à Bernard MORTELLIER), Sandrine TAISSON - Trésorière-adjointe (pouvoir à Mathieu LEMERCIER), Chantal BURBAUD (pouvoir à Sylvine BROUTE), Hélène EDIAR (pouvoir à Dominique ETIENNE), Vincent FREY, Ludovic MAILLARD (pouvoir à Valérie BERGER-CAPBERN), Etienne MOREY

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Bernard MORTELLIER

Secrétaires de séance : Valérie BERGER-CAPBERN, Joël POULAIN

Début de la séance à 9h35, quorum atteint de 14 voix/17.

Mot de bienvenue et introduction

Le président ainsi que son épouse sont en déplacement dans le cadre du COMOF

1. Adoptions des CR

1.1. Le CR du Comité Directeur du 12.12.2015 est adopté à l'unanimité.

1.2. Vote électronique des propositions de modifications des statuts

- Remplacement du terme « pass'O » par le terme générique « titre de participation »

- Ajout du complément « et autres sports d'orientation » (sigle et logo FFCO ne changent pas)

« Fédération Française de Course d'orientation et autres sports d'orientation »

- L'AG élit le comité directeur. L'AG valide le dernier compte rendu d'AG

- 40 % minimum de chaque sexe au Comité Directeur

- Elections : vote uninominal à 2 tours. Les bulletins blancs et nuls sont exclus (non exprimés). Le vote à main levée est possible si aucune demande de vote à bulletin secret n'est faite.

Vote : 12 pour ; 2 absentions

Vote sur les propositions de modifications du Règlement Intérieur

- Inscrire la possibilité de passer d'une licence dirigeant à une licence compétition au tarif annuel (comme une licence sport-santé) en cours d'année, moyennant la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition.

- Une licence dirigeant à 1 TB

Vote : 8 pour, 3 contre, 3 abstentions

11h : arrivée de Thierry VERMEERSCH (15 voix/17).

- Modification du nom du « pass'o » et création de deux pass'

pass'découverte individuel : 1/2 TB

pass'découverte famille : 2 TB

pass'compét : 2 TB

pass'évent : 2 TB

Vote : 12 pour, 3 abstentions

La licence O'lib a été abandonnée suite aux retours des différentes ligues

2. Finances

Pour la fin de l'exercice un excédent d'environ 6% (66 111€).

- recettes augmentées par les redevances des courses à étapes
- grâce à la très bonne gestion du HN par la DTN, dépenses du HN en baisse
- frais d'avocat prud'hommes (2 500 €) suite licenciement pour faute grave (femme de ménage)
- fonctionnement CD avec réunions de commissions et structuration fédérale (+15%) :

Vote du budget réalisés 2015 et compte de résultats 2015 : adopté à l'unanimité.

Vote de l'affectation du report à nouveau : 194 000€, adopté à l'unanimité.

Budget 2016 réactualisé (1 110 000 €) : voté à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2017 (1 100 000 €) : voté à l'unanimité.

3. AG FFCO

- Élection complémentaire au CD FFCO : 1 candidature de Bernard DAHY (RA)

Actuellement Bernard Dahy, cadre d'état, est en situation de congés avant de prendre sa retraite le 1^{er} octobre 2016.

Bernard Dahy peut déposer sa candidature pour le comité directeur lors de l'AG. S'il est élu, il n'exercera son droit de vote au sein du comité directeur qu'une fois sa retraite effective, à savoir le 1^{er} octobre 2016.

Voté à l'unanimité.

Vote des modifications prévues au règlement intérieur et aux statuts

- Propositions de création de titres de participation (Pass'découvert individuel, Pass'découvert famille, Pass'compét, Pass'event)

Voté à l'unanimité.

- Proposition de baisse du tarif de la licence dirigeant pour passer à 1 tb à partir de la saison 2017

Voté à l'unanimité.

- Augmentation du taux de base 2018 (tb 2017 = 6,06 €)

Augmentation de 0,03 € du taux de base (0,5 %)

Voté à l'unanimité.

4. Point sur la formation

Les 2 CQP sont passés en commission au RNCP et sont en attente de la validation ministérielle des certifications professionnelles.

Une mise à jour des documents formation est en cours pour la prise en compte du plan citoyen.

5. Plan citoyen

Les membres du comité directeur sont en adéquation avec le plan citoyen.

Le Plan de féminisation a été présenté.

Toutes les actions ne seront pas obligatoirement mises en œuvre (choix possible parmi les 18 actions).

La communication sera faite aux ligues, Comités départementaux et clubs.

Un dossier a été adressé à l'organisme du service civique pour obtenir un agrément. La FFCO est en attente de réponse

6. Calendriers (dont WRE) 2016, 2017, 2018 et à venir

2016

- Challenge NE et SW 2016 : candidatures validées
- Demande changement de date CFMD du 11 et 12 au 10 et 11 : Refusée (8 contre, 6 pour, 1 abstention)
- Candidature Nationale CO à VTT des 12-13/11/16 (77191F) (éléments non parvenus à temps à la FFCO) : adopté (12 pour, 1 contre, 2 abstentions).

2017

AG FFCO : 25 mars

- Statut sur les départements n'ayant toujours pas déclaré leur carte CD35, CD46, CD91, PL : cartes papier non-parvenues et/ou non-déclarées
- En attendant, pas d'organisation groupe 1 accordée.

Faisant suite au retour de la commission arbitrage, adoption des courses suivantes :

- les Championnats de France de Relais-sprint, MD, des Clubs

En attente du retour d'expertise du terrain

- les 3 Jours de Pâques en Alsace : sites toujours non-choisis (directeur de course en retard)

Appel à candidature pour Raid Orientation, CO à VTT, CO à ski à envoyer

2018

AG FFCO : 24 mars

Pour le calendrier 2018, proposition de dates pour appel à candidature afin d'obtenir une meilleure répartition des compétitions.

2019

AG 30 mars

7. Réforme Coupe de France

Proposition de réforme de la Coupe de France pédestre individuelle à partir de 2017 en fonction de la place plutôt que du CN : OK sur le principe, sauf O'France et courses à étapes à ne pas prendre en compte.

8. Réforme de qualifications pour les Championnats de France

Proposition de réforme des qualifications pour les Championnats de France pédestres à partir de 2017

- Sprint : pas de changement

- MD : qualification ligue pour toutes les catégories (90 senior, avec regroupement pour les vétérans, 45 pour les jeunes). Avant le 31 Mars. Qualification sur nationale possible.

- LD : pas de changement

La réforme complète sera proposée avant le 30 Juin.

9. Réforme territoriale

Pas de souci particulier

10. Site WEB 2017

Exemple du site FISO (italien) : dense et facile d'utilisation

Document à valider au prochain CD

Départ à 16h15 de Daniel POEDRAS (14 voix/17)

11. Championnat de France des Clubs, critères de participation « Ecole de CO »

Garder les critères cible pour N1 et N2, tout en allégeant le critère moniteur en acceptant la première année de n'avoir qu'un moniteur en formation et pas un moniteur officiel.

Voté à l'unanimité

17h15 : départ de Sylvine BROUTE (12 voix/17).

12. Experts (proposition de la commission arbitrage)

Il est indéniable que le renouvellement du collège « experts » est à prévoir dans les années à venir.

Rajeunissement et augmentation du nombre seront les maîtres mots.

Un courrier est en préparation pour inciter les experts potentiels à venir grossir ce collège.

17h30 : Départ de la DTN.

13. Communication sur le Trophée national des raids multisports d'orientation

L'aide de la chargée de communication se fera uniquement pour la finale du Trophée national des raids multisports d'orientation.

La structure organisatrice d'un raid multi de qualification au trophée doit être affiliée à la FFCO.

14. Courrier de la ligue de Lorraine

Demande d'avance de trésorerie de 5 000 € sur projet cartographique. Les subventions régionales « arrivent fin du premier semestre – remboursement soldé avant la dissolution d'octobre 2016.

Vote : 11 pour, 1 contre, 3 absentions - Adopté

Les autres demandes éventuelles, parvenant à la fédération, ne seront acceptées que sur demande de la ligue et à hauteur max. de 5 000 € (cela doit correspondre à un projet justifié de développement de l'activité).

Cette somme devra être remboursée dans l'année civile.

Voté à l'unanimité

15. Point convention UNSS

Suite au fait que la licence UNSS ne demande plus de certificat médical, la réciprocité d'assurance n'est plus assurée, donc le fonctionnement actuel doit être comme suit :

- Participation de jeunes licenciés UNSS aux entraînements club, courses non-chronométrées : besoin de déclarer un Pass'O

- Participation aux courses chronométrées, besoin d'un Pass'O et d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la Course d'Orientation en compétition daté de moins d'1 an.

La première licence gratuite est toujours valable (avec certificat médical). Cette configuration est la plus simple : pas besoin de pass'O, pas besoin de certificat médical à chaque fois.

Fin de séance à 18h.

Le Président
Michel EDIAR

Secrétaire Général
Bernard MORTELLIER

